

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - Mme DILLENSEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. BROCHERIEUX)

**Membres absents** : Mme KOENDERS - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**OBJET****DE LA DELIBERATION****Musées - Acquisitions et restaurations d'oeuvres - Demandes de subventions**

Mme DURNET-ARCHERAY, au nom des commissions - de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a la possibilité d'acquérir un chapiteau sculpté, du premier âge roman bourguignon (début du XI<sup>ème</sup> siècle), ainsi que deux chapiteaux à angles abattus provenant de la rotonde de l'ancienne abbaye Saint-Bénigne. Ces pièces spectaculaires constituent un jalon exceptionnel de l'histoire de l'art de la Bourgogne, et à ce titre trouveront une place logique dans le parcours du Musée archéologique, installé aujourd'hui dans un des bâtiments conventuels de l'ancienne abbaye. Ces acquisitions dont le coût a été négocié à 26 500 €, ont recueilli l'avis favorable de la commission scientifique interrégionale d'acquisition des musées de France.

Par ailleurs, un certain nombre d'œuvres des musées de la Ville doivent faire l'objet de travaux de restauration.

Concernant le Musée de la Vie Bourguignonne, il s'agit d'un ensemble de pièces en faïence (présentoir, cache-pot, assiettes, couvercle de cruche, lanterne...) et en porcelaine (pot à pharmacie, bouton d'ombrelle) dont certaines sont en mauvais état de conservation, ou présentent des éclats qui doivent être recollés. Ces restaurations, dont le coût est estimé à 4 880 €, ont recueilli l'avis favorable de la commission scientifique régionale de restauration des musées de France.

Des travaux de restauration sont également envisagés pour une œuvre du Musée archéologique. Il s'agit d'une épée et de son fourreau en fer forgé et bronze, datés entre le V<sup>ème</sup> et le VII<sup>ème</sup> siècle, provenant de Neuilly-lès-Dijon, qui sont oxydés et nécessitent une radiographie afin de déceler d'éventuelles traces de décors, un nettoyage et une stabilisation. Cette restauration, dont le coût est estimé à 845 €, a par ailleurs recueilli l'avis favorable de la commission scientifique régionale de restauration des musées de France.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider les acquisitions d'un chapiteau sculpté et de deux chapiteaux à angles abattus, au profit du Musée archéologique ;

2 - décider d'engager la restauration d'œuvres du Musée de la Vie Bourguignonne et du Musée archéologique, dans les conditions proposées ;

3 - solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être attribuées pour ces opérations ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**